

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Patrick PHILBERT (ayant donné pouvoir à Mme Pouvreau), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à M. Planche), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Bénédicte BECONNIER, Claudine VAN MELCKEBEKE, Yves GUIGNOUARD.

Le conseil municipal a désigné M. Gérard GOUSSEAU comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2012 a été approuvé.

2012/10 Action culturelle : tarif particulier pour le concert du 4 mai 2012

Le Conseil Municipal,

Considérant la programmation d'un concert le 4 mai 2012 dans le cadre du Festival de Jazz « New Aunis New Orléans »,

Vu la proposition de la Commission Municipale chargée des Affaires Culturelles de fixer un droit d'entrée particulier pour ce concert,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer le droit d'entrée pour le concert de jazz organisé le 4 mai 2012 comme suit :

- Tarif plein : 7 €
- Tarif pour les étudiants et les chômeurs (sur présentation d'un justificatif) : 5 €
- Gratuité pour les personnes mineures

2012/11 Adhésion à l'Association des Petits Débrouillards

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'adhésion de la Commune à l'association d'éducation populaire des Petits Débrouillards afin de pouvoir bénéficier de ses services pour la mise en place d'un atelier de sensibilisation sur le développement durable et la biodiversité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adhérer à l'association d'éducation populaire des Petits Débrouillards et s'engage à s'acquitter de la cotisation annuelle fixée à 30 €.

2012/12 Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Michel PLANCHE doyen(ne) de l'assemblée,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget communal dressé par M. Henri LAMBERT, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1° de donner acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		692.581,02		563.072,72
Opérations de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	2.339.412,57	1.636.883,99
Restes à réaliser			965.700,00	371.900,00
Totaux de l'exercice	4.027.602,86	4.631.190,76	3.305.112,57	2.008.783,99
Résultats de l'exercice		603.587,90	1.296.328,58	
Résultats cumulés		1.296.168,92	733.255,86	

2° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2012/13 Affectation du résultat 2011

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget communal,

Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat du compte administratif de l'exercice 2011 comme suit :

Pour mémoire	Excédent de fonctionnement antérieur	692.581,02
	Virement pour investissement prévu	838.014,00
Résultat de l'exercice 2011		603.587,90
Besoin de financement de la section d'investissement		733.255,86
Affectation du résultat à l'exécution du virement		603.587,90
Reprise sur excédent de fonctionnement antérieur pour affectation en investissement		129.667,96
Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget 2012		562.913,06

2012/14 Compte de gestion 2011

Le Conseil Municipal,
Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité.

2012/15 Subventions associatives 2012

Le Conseil Municipal,
Appelé à déterminer les montants des subventions à accorder aux associations au titre de l'année 2012,
Après avoir pris connaissance des propositions des Commissions Municipales chargées des Finances et de la Vie Associative,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2012 :

Association Sportive Maritime	5 500 €	Association Indépendante Parents d'Elèves	250 €
Club des Blés d'Or	920 €	Crèche Halte Garderie "L'Ile aux Trésors"	40 800 €
Club des Supporters de l'ASM	150 €	Association Communale de Chasse	550 €
Pétanque Nieulaise	600 €	Association des Anciens Combattants	80 €
Vélo Club Nieulais	250 €	Association des Usagers du Port et du Chenal	350 €
Club Informatique	1 300 €	Association des Vieux Gréments du Port	650 €
Ciel d'Aunis	300 €	Club Photo	280 €
Théâtre de Poche	1 000 €	Chorale Sol Fa sans Ré	800 €
Conseil Local de la FCPE	250 €	Prévention Routière	230 €
Club Pongiste Nieulais	1 000 €	Société Nationale de Sauvetage en Mer	150 €
Boxing Club Nieulais	3 000 €	Maison des Chômeurs	300 €
Nieul Gym Loisirs	400 €	Banque Alimentaire	300 €
Les Archers de la Tublerie	1 000 €	Association des Blouses Roses	150 €
Rando Nieul	400 €	Asso. pour la visite des malades à l'Hôpital	100 €
Nieulairpur	800 €	Les Restaurants du Cœur	150 €
Comité des Fêtes	3 500 €	La Rochellivre	200 €
Rock Dance	150 €	Association Pousse de Bambou	150 €

2012/16 Fiscalité 2012

Le Conseil Municipal,
Appelé à délibérer sur la proposition de la Municipalité et de la Commission Municipale chargée des Finances de revaloriser les taux d'imposition des taxes communales en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,014696

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Vaquette et MM. Durieux, Bérिताult, Simonneau)

Décide de revaloriser les taux d'imposition des taxes communales en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,014696, ce qui se traduit par la fixation des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,86 % (13,66 % en 2011)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,15 % (25,77 % en 2011)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,34 % (65,38 % en 2011)

2012/17 Budget primitif 2012

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'année 2012 examiné par la Commission Municipale chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Vaquette et MM. Durieux, Bérिताult, Simonneau)

Approuve le budget primitif 2012

La séance a été levée à vingt et une heures cinquante.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Gérard GOUSSEAU

Sylvie DUBOIS

Annie GRIZON

Marie-Paule RENO-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Serge COMTE

Marcel LAMIRAUULT

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HENNENFENT

Martine HERAULT

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Jacques SIMONNEAU